



Québec, le 15 février 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 janvier dernier, la députée de Saint-François déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 125 personnes demandant au gouvernement du Québec de modifier la loi sur le transport scolaire afin de spécifier que l'enfant a le droit d'y avoir accès gratuitement dès la rentrée aux adresses de chacun de ses parents ou tuteurs légaux.

D'emblée, je tiens à souligner que l'offre de transport scolaire à une deuxième adresse est une matière qui relève des centres de services scolaires (CSS). Différentes considérations d'ordre local conditionnent la portée de cette offre, notamment la capacité des transporteurs, les disponibilités financières du CSS et l'optimisation des parcours.

Notre gouvernement est sensible aux enjeux soulevés par cette pétition et reconnaît l'importance du transport scolaire. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons octroyé une bonification de 200 M\$ de l'enveloppe allouée au financement de ce service dans les deux dernières années. Par ailleurs, le Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire bénéficie d'une enveloppe de 35 M\$. Nous continuerons de collaborer avec les CSS pour trouver des solutions.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Bernard Drainville